

## Rémunération du courtier chez Helci Assur SARL effectué par les compagnies d'assurances

### Domaine Santé :

a) Pour l'**assurance obligatoire de base**, la rémunération d'une assurance obligatoire de soins se monte à Frs. 70.- . Il s'agit d'une **avance** de commission. L'échelle de restitution des avances de commission, quel que soit le motif, est la suivante :

- 100 % si le contrat a duré entre 0 et 365 jours
- 50 % si le contrat a duré entre 366 et 730 jours
- 0 % à partir du 731 ème jour

b) Pour les **assurances complémentaires**, la rémunération varie d'une caisse maladie à l'autre. Dans tous les cas, le système prévoit :

- De aucune rémunération pour certaines complémentaires
- Aucune rémunération pour les complémentaires gratuites
- Entre 6 X et 18 X la prime mensuelle nette

L'échelle de restitution des avances de commission, quel que soit le motif, est la suivante :

- 100 % si le contrat a duré entre 0 et 365 jours
- 50 % si le contrat a duré entre 366 et 730 jours
- 0 % à partir du 731 ème jour

### Domaine Vie :

Chaque compagnie d'assurance a son propre système ou degré de commissionnements. Le taux de rémunération varie entre 35 et 55 pour mille. Il s'agit également d'avances de commissions et l'échelle de restitution s'applique également sur une période de 36 mois.

### Assurances Choses (véhicules, ménage, RC, etc...)

Il existe 2 systèmes de rémunération :

a) **Sous forme de courtage** Une indemnité de courtage, variant de 3 à 15 % en fonction des branches d'assurances, est attribuée au courtier sur la prime payée par le client. Aucun restitution de commission dans le cadre d'une convention de courtage.

b) **Sous forme de commission** La commission d'acquisition, variant de 0 % à 7.8 % en fonction des branches d'assurances et des compagnies, est attribuée au courtier sur la prime annuelle et donne droit à une commission par année.

La durée du contrat souscrit peut également avoir une influence sur le montant du commissionnement.

**Le commissionnement n'impacte pas le produit du client étant donné qu'il est prélevé sur les frais du partenaire financier ou de l'assureur.**